

sur les changements récents des prix au consommateur. En conséquence, le Comité n'a pas été en mesure d'étudier en profondeur certains facteurs qui ont une influence de longue portée sur la distribution des denrées, en gros et en détail.

Bien que le Comité ait d'abord jugé que les profits réalisés au niveau de la préparation et de la distribution des aliments n'avaient pas, dans l'ensemble, augmenté considérablement ces derniers mois, ce jugement préliminaire ne répond pas à la question très pertinente de savoir si, dans l'optique des conditions actuelles au Canada, le niveau des prix était raisonnablement bas dans l'industrie.

Le Comité a découvert des preuves claires que le marché est, dans une grande mesure, contrôlé par certaines sphères d'influence. Ce point a été révélé au public à la suite de questions posées par le Comité et qui ont mis en lumière, en particulier, ce qu'on a appelé l'empire Weston.

Cette révélation a été étonnante pour tous et l'énormité des entreprises Weston a surpris les blasés eux-mêmes. Il faudra un certain temps pour en évaluer les répercussions profondes futures. L'empire Weston a pour la première fois mis à jour que des intérêts gigantesques régissent les denrées alimentaires et d'autres aspects de l'économie dans ce domaine; des enquêtes plus poussées seront nécessaires pour dévoiler toute la portée de cette révélation et, à cette fin, des renseignements plus précis seront essentiels.

L'industrie des détersifs et du savon serait, d'après les témoignages apportés, contrôlée par trois géants qui, à eux seuls, régiraient de 85 à 90 p. 100 du chiffre d'affaires total.

Les cinq grands magasins à chaîne incorporés et les magasins à chaîne libres tiennent sous leur coupe plus de 75 p. 100 des épiceries dans les centres urbains et ce pourcentage va en augmentant.

Dans un secteur de la préparation des denrées alimentaires, une société domine à elle seule 100 p. 100 du marché des Maritimes et de l'Ouest canadien et au moins 80 p. 100 du marché de l'Ontario et du Québec.

La domination exercée sur certains secteurs de l'économie canadienne par un petit nombre de sociétés industrielles importantes est indéniable et pose la question: «L'intérêt public y trouve-t-il son compte?» Le Comité estime qu'il est nécessaire d'étudier à fond tout ce qu'implique cette question.

Dans ce but, le Comité recommande qu'une évaluation complète des structures de l'industrie alimentaire soit faite si l'on veut mettre à découvert toute tendance monopolisatrice qui pourrait exister, établir si la domination d'un ou de plusieurs groupes sur le marché est assez puissante pour mettre en péril l'action de concurrents et décider s'il existe ou non des barrières infranchissables à un libre accès au marché.

Recommandation:

Que le Comité mixte sur le crédit au consommateur et le coût de la vie poursuive son enquête sur la concentration du pouvoir dans l'industrie alimentaire.

12. Régie des prix

On a parfois proposé une régie des prix par décrets du gouvernement, comme moyen facile de stabiliser les prix. Tous les témoins interrogés sur ce point se sont opposés à cette solution qu'ils ont prouvée être impossible d'application et chimérique. Le Comité se range à cette opinion que la régie des prix est un moyen fallacieux de prévenir une hausse générale des prix. En outre, il fait remarquer que la Constitution ne permet pas au gouvernement fédéral de s'intégrer dans ce domaine.